

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale de la gendarmerie nationale

Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale

Décision n° 41816 du 12 août 2020
portant attribution de la prime de qualification supérieure aux sous-officiers de la gendarmerie

NOR : INTJ2020820S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 76-1191 du 23 décembre 1976 modifié portant création d'une prime de service et d'une prime de qualification en faveur des sous-officiers ;

Vu l'arrêté du 7 septembre 2005 modifié fixant les taux de la prime de service, de la prime de service majorée et de la prime de qualification allouées aux sous-officiers ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu l'arrêté du 2 juin 2020 fixant la liste des formations administratives de la gendarmerie nationale ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2020 fixant les conditions dans lesquelles le diplôme de qualification supérieure (DQS) ainsi que la prime de qualification sont attribués aux sous-officiers de gendarmerie ;

Vu la décision n° 11182/ARM/SGA/DRH-MD du 26 avril 2018 relative aux primes de qualification attribuées à certains sous-officiers ;

Vu la circulaire n° 3464 du 2 avril 2020 relative à l'attribution du diplôme de qualification supérieure (DQS) aux sous-officiers de gendarmerie pour l'année 2020 et de la prime de qualification afférente (NOR : INTJ2001693C) ;

Vu la décision n° 21542/GEND/RGIF/DAO/BGPM/SPSOV du 22 juin 2020, portant attribution du diplôme de qualification supérieure au personnel sous-officier de gendarmerie de la région de gendarmerie d'Île-de-France et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité de Paris ;

Vu la décision n° 20494/GEND/RGNA/BGPM/SPSOV du 22 juin 2020, portant attribution du diplôme de qualification supérieure au personnel sous-officier de gendarmerie de la région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest ;

Vu la décision n° 15570/RGO/FAMP/DAO/BGP/SPNO du 22 juin 2020, portant attribution du diplôme de qualification supérieure au personnel sous-officier de gendarmerie de la région de gendarmerie d'Occitanie, du groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Garonne ;

Vu la décision n° 8692/GEND/RGPC/BGP/SPNO du 22 juin 2020, portant attribution du diplôme de qualification supérieure au personnel sous-officier de gendarmerie de la région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine, du groupement de gendarmerie départementale de la Vienne ;

Vu la décision n° 7473/GEND/GGD87/BGP/SPNO du 22 juin 2020, portant attribution du diplôme de qualification supérieure au personnel sous-officier de la région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine, du groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne ;

Vu la décision n° 18560/GEND/RGBRET/DAO/BGPM/SPSOV du 22 juin 2020 , portant attribution du diplôme de qualification supérieure au personnel sous-officier de gendarmerie de la région de gendarmerie de Bretagne et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Ouest ;

Vu la décision n° 5896/2/RGN/DAO/BGP/SPNO du 22 juin 2020, portant attribution du diplôme de qualification supérieure au personnel sous-officier de gendarmerie de la région de gendarmerie de Normandie, du groupement de gendarmerie départementale de la Seine-Maritime ;

Vu la décision n° 6725/GEND/RGN-GGD14/DAO/BGP/SPNO du 22 juin 2020, portant attribution du diplôme de qualification supérieure au personnel sous-officier de gendarmerie de la région de gendarmerie de Normandie, du groupement de gendarmerie départementale du Calvados ;

Vu la décision n° 15927/GEND/RGPL-GGD44/DAO/BGP/SPNO du 22 juin 2020, portant attribution du diplôme de qualification supérieure au personnel sous-officier de gendarmerie de la région de gendarmerie des Pays de la Loire, du groupement de gendarmerie départementale de la Loire-Atlantique ;

Vu la décision n° 12221/GEND/RGCVL/DAO/BGP/SPNO du 22 juin 2020, portant attribution du diplôme de qualification supérieure au personnel sous-officier de gendarmerie de la région de gendarmerie du Centre – Val de Loire, du groupement de gendarmerie départementale du Loiret ;

Vu la décision n° 28809/RGARA/DAO/BGPM/SPSOV du 22 juin 2020, portant attribution du diplôme de qualification supérieure au personnel sous-officier de gendarmerie de la région de gendarmerie d’Auvergne – Rhône-Alpes et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Est ;

Vu la décision n° 6797/RGARA/GGD63/DAO/BGP/SPNO/PSO du 22 juin 2020, portant attribution du diplôme de qualification supérieure de gendarmerie au personnel sous-officier de gendarmerie de la région de gendarmerie d’Auvergne – Rhône-Alpes, du groupement de gendarmerie départementale du Puy-de-Dôme ;

Vu la décision n° 25736/RGPACA/DAO/BGPM/SPSOV du 22 juin 2020, portant attribution du diplôme de qualification supérieure au personnel sous-officier de gendarmerie de la région de gendarmerie de Provence Alpes Côte-d’Azur et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud ;

Vu la décision n° 11807/GEND/RGO/GGD34/DAO/BGP/SPNO du 22 juin 2020, portant attribution du diplôme de qualification supérieure au personnel sous-officier de gendarmerie de la région de gendarmerie d’Occitanie, du groupement de gendarmerie départementale de l’Hérault ;

Vu la décision n° 3189/RGCOR/DAO/BGP/SP/PSO du 22 juin 2020, portant attribution du diplôme de qualification supérieure au personnel sous-officier de gendarmerie de la région de gendarmerie de Corse, du groupement de gendarmerie départementale de la Corse-du-Sud ;

Vu la décision n° 17521/GEND/RGGE/DAO/BGPM/SPSOV du 22 juin 2020, portant attribution du diplôme de qualification supérieure au personnel sous-officier de gendarmerie de la région de gendarmerie du Grand Est et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Est ;

Vu la décision n° 6757/GEND/RGGE/GGD67/DAO/BGP/SPNO du 22 juin 2020, portant attribution du diplôme de qualification supérieure au personnel sous-officier de gendarmerie de la région de gendarmerie du Grand Est, du groupement de gendarmerie départementale du Bas-Rhin ;

Vu la décision n° 7662/RGCA/GGD51/DAO/BGP/SPNO du 24 juin 2020, portant attribution du diplôme de qualification supérieure au personnel sous-officier de gendarmerie de la région de gendarmerie du Grand Est, du groupement de gendarmerie départementale de la Marne ;

Vu la décision n° 8908/GEND/RGBOURGFC/DAO/BGP/SPNO du 22 juin 2020, portant attribution du diplôme de qualification supérieure au personnel sous-officier de gendarmerie de la région de gendarmerie de Bourgogne – Franche-Comté, du groupement de gendarmerie départementale de la Côte-d’Or ;

Vu la décision n° 5947/GEND/RGB-FC FA25/DAO/BGP du 22 juin 2020, portant attribution du diplôme de qualification supérieure au personnel sous-officier de gendarmerie de la région de gendarmerie de Bourgogne – Franche-Comté, du groupement de gendarmerie départementale du Doubs ;

Vu la décision n° 11410/GEND/RGHF/DAO/BGPM du 22 juin 2020, portant attribution du diplôme de qualification supérieure au personnel sous-officier de gendarmerie de la région de gendarmerie des Hauts-de-France et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Nord ;

Vu la décision n° 9724/GEND/RGHF/GGD80/DAO/BGP/SPNO du 22 juin 2020, portant attribution du diplôme de qualification supérieure au personnel sous-officier de gendarmerie de la région de gendarmerie des Hauts-de-France, du groupement de gendarmerie départementale de la Somme ;

Vu la décision n° 26358/GEND/CGOM/BP/SAP du 22 juin 2020, portant attribution du diplôme de qualification supérieure au personnel sous-officier de gendarmerie du commandement de la gendarmerie outre-mer ;

Vu la décision n° 25768/GEND/CEGN/DAF/BGP du 22 juin 2020, portant attribution du diplôme de qualification supérieure au personnel sous-officier de gendarmerie du commandement des écoles de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 37999/COMSOPGN/SRH/SGPM/SOG du 22 juin 2020, portant attribution du diplôme de qualification supérieure au personnel sous-officier de gendarmerie du commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 2188/GEND/PJGN/BRH/SGP du 16 juin 2020, portant attribution du diplôme de qualification supérieure au personnel sous-officier de gendarmerie du pôle judiciaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 4619/GTA/EM/BP/PSO du 22 juin 2020, portant attribution du diplôme de qualification supérieure au personnel sous-officier de gendarmerie de la gendarmerie des transports aériens ;

Vu la décision n° 4185/GEND/CFAGN/DAO/BRH/SC du 22 juin 2020, portant attribution du diplôme de qualification supérieure au personnel sous-officier de gendarmerie du commandement des forces aériennes de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 7291/GR/EM/BGP/SPOSO du 22 juin 2020, portant attribution du diplôme de qualification supérieure au personnel sous-officier de gendarmerie de la garde républicaine ;

Vu la décision n° 31362 du 23 juillet 2020, portant attribution du diplôme de qualification supérieure aux sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale au titre de l'année 2020 (NOR : INTJ2015281S) ;

Vu la décision n° 30552/GEND/DPMGN/SDGP/BPSOGV/2SOGCG du 22 juin 2020, portant attribution du diplôme de qualification supérieure au personnel sous-officier de gendarmerie des formations administratives qui relèvent de l'administration centrale,

Décide :

Article 1^{er}

La prime de qualification supérieure est attribuée, à compter du 1^{er} septembre 2020 aux sous-officiers de gendarmerie figurant sur l'annexe 1.

Article 2

La prime de qualification supérieure est attribuée, à compter du 1^{er} septembre 2020 aux sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale figurant sur l'annexe 2.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 12 août 2020.

Pour le ministre et par délégation :
le colonel,
adjoint au sous-directeur de la gestion du personnel,
V. Lamballe

« ORIGINAL SIGNÉ »

Annexe 1

Région de gendarmerie d'Île-de-France, zone de défense et de sécurité de Paris

Beaudre	Mikaël	NIGEND : 225 499
Billaud	Mathieu	NIGEND : 172 116
Bonniou	Remy	NIGEND : 147 304
Cohen	Cyril	NIGEND : 218 457
Cristofari	Jean-Philippe	NIGEND : 221 081
Dambrine	Thomas	NIGEND : 234 202
Dégremont	Benjamin	NIGEND : 229 498
Etheve	Olivier	NIGEND : 185 987
Fort	Sébastien	NIGEND : 229 289
Fouin	Virginie	NIGEND : 209 052
Hardy	Romuald	NIGEND : 226 186
Lamrabet	Khalid	NIGEND : 223 670
Lejeune	Érick	NIGEND : 223 672
Marousez	Fabien	NIGEND : 232 069
Perderiset	Julien	NIGEND : 220 258
Reichle	Frédéric	NIGEND : 247 988
Renciot	Kinthia	NIGEND : 226 394
Roguet	Cindy	NIGEND : 227 242

Région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine, zone de défense et de sécurité sud-ouest

Austgen	Patric	NIGEND : 179 844
Benazet	Aymeric	NIGEND : 191 835
Blin	Ludovic	NIGEND : 173 518
Fafin	David	NIGEND : 180 503
Lapegue	David	NIGEND : 175 579

Région de gendarmerie d'Occitanie

Acquart	Laurent	NIGEND : 187 980
Prono	Stéphane	NIGEND : 166 677

Groupement de gendarmerie départementale de la Vienne

Couturier	Karine	NIGEND : 221 385
Guilbert	Freddy	NIGEND : 142 570
Maulin	Vincent	NIGEND : 164 973
Niggel	Emmanuel	NIGEND : 165 592
Pons	Floriane	NIGEND : 227 649

Groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne

Pinato	Julien	NIGEND : 219 399
---------------	--------	------------------

Région de gendarmerie de Bretagne, zone de défense et de sécurité ouest

Bourion	Loïc	NIGEND : 164 155
Uguen	Nicolas	NIGEND : 229 199

Région de gendarmerie de Normandie

Breban	Olivier	NIGEND : 207 194
Gille	Guillaume	NIGEND : 181 182
Lavieille	Damien	NIGEND : 179 802
Martinez	Olivier	NIGEND : 201 172
Morel	Nicolas	NIGEND : 229 160
Morin	Nicolas	NIGEND : 243 726

Région de gendarmerie des Pays de la Loire

Bonvalet	Jérôme	NIGEND : 188 280
Guibert	David	NIGEND : 230 580

Kugler	Stéphane	NIGEND : 155 822
Lecru	Johann	NIGEND : 199 876
Maroille	Auréli	NIGEND : 237 775

Région de gendarmerie du Centre – Val de Loire

Biron	Nicolas	NIGEND : 179 235
Boutevin	Frédéric	NIGEND : 229 033
Delmotte	Grégory	NIGEND : 197 383
Garnier	Jérôme	NIGEND : 180 028
Maronese	David	NIGEND : 167 559
Meur	Frédérique	NIGEND : 219 209
Quindroit	Guillaume	NIGEND : 225 159
Talbot	Raphaël	NIGEND : 239 895

Région de gendarmerie d'Auvergne – Rhône-Alpes, zone de défense et de sécurité sud-est

Auvet	Frédéric	NIGEND : 248 795
Batail	Christophe	NIGEND : 193 168
Conq	Laurent	NIGEND : 178 091
De Horde	Franck	NIGEND : 164 702
Dupont	Damien	NIGEND : 201 523
Gostiaux	Denis	NIGEND : 226 365
Lanaud	Olivier	NIGEND : 155 311
Lecas	Laurent	NIGEND : 141 653
Molina	Danilo	NIGEND : 242 644
Pavlovic	Sasa	NIGEND : 239 075
Platon	Bénédict	NIGEND : 185 579
Sauval	William	NIGEND : 164 511
Tripard	Amyot	NIGEND : 242 027
Verhelst	William	NIGEND : 229 345

Groupement de gendarmerie départementale du Puy-de-Dôme

Lelo	Sandrine	NIGEND : 221 403
-------------	----------	------------------

Région de gendarmerie de Provence Alpes Côte-d'Azur, zone de défense et de sécurité sud

Boutellaa	Cherif	NIGEND : 194 785
Delhay	Marc	NIGEND : 153 941
Fichaux	Aurélien	NIGEND : 171 294
Guidotti	Sébastien	NIGEND : 211 311
Guillossou	Matthieu	NIGEND : 235 136
Hugou	Christophe	NIGEND : 145 557
Mialane-Visa	Éric	NIGEND : 161 634
Pagés	Cédric	NIGEND : 228 383
Rocher	Jean-Marc	NIGEND : 195 060
Weber	Daniel	NIGEND : 117 612

Groupement de gendarmerie départementale de l'Hérault

Fourrier	Sébastien	NIGEND : 177 894
Ruskoné	Yohann	NIGEND : 189 861

Région de gendarmerie du Grand Est, zone de défense et de sécurité est

Benet	Grégory	NIGEND : 220 160
Gonzalez	André	NIGEND : 210 425
Lebert	Cédric	NIGEND : 237 771
Marc	Cédric	NIGEND : 175 981
Molat	Denis	NIGEND : 242 009
Morand	Charles-Olivier	NIGEND : 223 684

Groupement de gendarmerie départementale du Bas-Rhin

Brouillard	Matthieu	NIGEND : 227 167
Delanoue	Véronique	NIGEND : 177 632

Goettelmann	Jonathan	NIGEND : 239 202
Solonirina	Jean-Claude	NIGEND : 158 879
Wendler	Guillaume	NIGEND : 232 294

Groupement de gendarmerie départementale de la Marne

Baudier	Fabien	NIGEND : 239 877
Carpentier	Stéphane	NIGEND : 182 920
Uscain	Julien	NIGEND : 225 804

Région de gendarmerie de Bourgogne – Franche-Comté

Dauphin	Angélique	NIGEND : 239 909
Michot	Geoffrey	NIGEND : 219 210
Minnaert	Anthony	NIGEND : 223 683
Thirot	Guillaume	NIGEND : 220 027
Tremeaux	David	NIGEND : 220 028

Groupement de gendarmerie départementale du Doubs

Buffard	Aude	NIGEND : 230 482
Henon	Nicolas	NIGEND : 188 721
Jouille	Yoann	NIGEND : 233 492
Ludmann	Noé	NIGEND : 220 844

Région de gendarmerie des Hauts-de-France, zone de défense et de sécurité nord

Barthelmebs	Grégory	NIGEND : 178 333
Bourgard	Johann	NIGEND : 239 096
Ducatillon	Benjamin	NIGEND : 180 222
Fermon	Maxence	NIGEND : 188 432
Henon	Tony	NIGEND : 220 754
Plouvier	Sébastien	NIGEND : 156 643
Wirig	Stéphan	NIGEND : 198 156

Groupement de gendarmerie départementale de la Somme

Benoist	Damien	NIGEND : 243 119
Texier	Benoît	NIGEND : 185 869

Commandement de la gendarmerie outre-mer

Chanfi	Dayane	NIGEND : 248 190
Chauvet	Pierre-Jean	NIGEND : 205 247
Debray	Stéphane	NIGEND : 203 035
Fiette	Yoann	NIGEND : 193 534
Louchet	Samuel	NIGEND : 174 559
Ydee	Stéphane	NIGEND : 231 254

Commandement des écoles de la gendarmerie nationale

Diard	Sébastien	NIGEND : 163 729
Estubier	Nicolas	NIGEND : 242 090

Commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale

Fernandes	Charles	NIGEND : 230 688
------------------	---------	------------------

Pôle judiciaire de la gendarmerie nationale

Laisné	Emmanuel	NIGEND : 204 259
---------------	----------	------------------

Gendarmerie des transports aériens

Leroux-Lesage	Stéphane	NIGEND : 199 659
Perez	Romuald	NIGEND : 193 076
Revel	Benoît	NIGEND : 220 869

Commandement des forces aériennes de la gendarmerie nationale

Alexandre	Vincent	NIGEND : 340 225
Labourey	Julien	NIGEND : 219 433
Saint-Cyr	Arnaud	NIGEND : 248 905

Direction générale de la gendarmerie nationale

Bouvier	Stéphen	NIGEND : 205 700
Corcelle	Sylvain	NIGEND : 239 748
Romero	Marine	NIGEND : 226 206
Vigier	Nicolas	NIGEND : 228 667

Annexe 2

Région de gendarmerie d'Île-de-France, zone de défense et de sécurité de Paris

Rouyer Christophe NIGEND : 212 473

Région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine, zone de défense et de sécurité sud-ouest

Rouyer Isabelle NIGEND : 218 745

Région de gendarmerie d'Auvergne – Rhône-Alpes, zone de défense et de sécurité sud-est

Pizzolon Jérôme NIGEND : 181 054

Turon-Barrere Émilie NIGEND : 168 694

Région de gendarmerie de Provence Alpes Côte-d'Azur, zone de défense et de sécurité sud

Andoche Benoît NIGEND : 190 125

Groupement de gendarmerie départementale du Bas-Rhin

Marel Vanessa NIGEND : 205 790

Commandement de la gendarmerie outre-mer

Guillon Céline NIGEND : 216 904

Commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale

Garandeau Delphine NIGEND : 175 406

Direction générale de la gendarmerie nationale

Arnault Mélanie NIGEND : 230 354

Lepage Régis NIGEND : 194 847